



Réponse du Conseil d'Etat à une intervention parlementaire

Postulat Christine Bulliard / Jean-Pierre Siggen
**Échange linguistiques en Suisse et à l'étranger
de jeunes en formation professionnelle**

P 2097.11

I. Résumé du postulat

Le 2 septembre 2011, les députés Christine Bulliard et Jean-Pierre Siggen ont déposé un postulat (P2097.11) priant le Conseil d'Etat de lui présenter un rapport sur l'état actuel des échanges linguistiques des jeunes en formation professionnelle. Ce rapport devra également faire état de la collaboration avec la Fondation ch ainsi que des possibilités, pour les apprentis de notre canton, d'intégrer les programmes d'échanges tels qu'Eurodyssée, Leonardo da Vinci et Région Capital Suisse.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Situation actuelle

Les nouveaux accords bilatéraux avec l'Europe placent la Suisse comme partenaire à part entière dans les projets de mobilité européenne. La Fondation ch est une organisation de droit privé, placée sous l'égide des 26 cantons suisses qui sont représentés au sein du Conseil de fondation par un membre de leur gouvernement. Pour notre canton, c'est le Directeur de l'économie et de l'emploi qui le représente. En 2010, la Fondation ch a été mandatée par la Confédération pour mettre en œuvre les programmes européens en matière d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse.

Le subventionnement de ses actions entre notamment dans le cadre de l'article 6 de la loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 décembre 2002 et de l'article 9 de l'ordonnance sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques du 4 juin 2010. La Fondation ch exploite désormais une plate-forme qui propose une offre étendue de programmes d'échange et de mobilité tant à l'intérieur de la Suisse qu'aux niveaux européen et extra-européen. Ce centre de compétences permet de bénéficier d'encouragements financiers pour faciliter la réalisation de stages professionnels.

Le Conseil d'Etat est pleinement conscient de l'enjeu que doit relever la formation en général et la formation professionnelle en particulier. Il consiste à développer une véritable culture de la mobilité en renforçant et en facilitant l'accès aux stages et échanges en Suisse ou à l'étranger pour les jeunes en formation selon le système dual de l'apprentissage, en école de métiers ou en école stages, ou ayant récemment achevé leur formation. L'insertion professionnelle des jeunes diplômés sur le marché du travail sera ainsi renforcée.

Depuis 2010, l'Ecole des Métiers | technique et art | Fribourg (EMF) est dotée d'un demi-poste de travail pour assurer l'information, la coordination et l'organisation des stages et des échanges.

L'information sur la mobilité auprès des partenaires de la formation professionnelle, en particulier auprès des entreprises formatrices, peut ainsi être développée. Dans sa Newsletter du 16 juillet 2009, le Service de la formation professionnelle, en collaboration avec l'Union patronale du canton de Fribourg, informait les entreprises et les écoles pour qu'elles encouragent les apprentis à effectuer des stages ou échanges à l'étranger ou en Suisse et pour qu'elles accueillent des stagiaires.

En 2011, tous les apprentis en fin de formation ont été informés sur les différents programmes.

Bilan

De 2007 à l'été 2011, dans le cadre de la formation professionnelle, 639 jeunes fribourgeois ont pris part à un programme d'échange, effectué un séjour ou stage linguistique ou un stage professionnel et linguistique. 11 personnes ont ainsi effectué un stage dans le cadre du programme d'échange Swiss Occidental Leonardo et 6 personnes dans le cadre de celui offert par Eurodyssée. Quant aux offres proposées par les Centres de formation professionnelle, 520 personnes ont pris part à un séjour ou stage linguistique et 102 personnes ont effectué un stage professionnel et linguistique. Etant donné que le développement de la mobilité en est encore au stade embryonnaire dans la formation professionnelle, les résultats ci-dessus ne peuvent cependant pas encore être comparés à ceux d'autres cantons.

Malgré le positionnement de notre canton dans les différents programmes d'échanges, ses informations et encouragements en faveur de la mobilité, le bilan reste toutefois « modeste ». Il faut néanmoins admettre que de telles opportunités restent actuellement limitées étant donné qu'elles touchent notamment l'organisation des PME et que si l'intérêt des jeunes est relativement élevé, ceux-ci priorisent le plus souvent la place de travail décrochée durant le laps de temps entre la requête de stage et son organisation finale. Quant aux moyennes et grandes entreprises, certaines organisent déjà des échanges avec des partenaires ou leurs filiales en Suisse et à l'étranger avec, pour certaines, un dispositif de télé-enseignement qui assure le suivi des cours sans pour autant faire appel aux programmes d'échanges.

Conclusion

Dans son communiqué de presse du 25 novembre 2011, le Département fédéral de l'économie annonçait l'élaboration de deux plans globaux de mise en œuvre destinés à faciliter et à encourager la mobilité professionnelle et l'apprentissage des langues. L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), en collaboration avec les partenaires concernés, est chargé d'élaborer deux concepts qui seront mis en consultation durant l'automne 2012. Ces plans globaux tiendront compte des résultats des différentes études en la matière pour développer la mobilité de la formation professionnelle en Suisse et la favoriser à l'image des systèmes européens. Aussi, le Conseil d'Etat s'appuiera sur ces concepts pour dynamiser les échanges et les stages des apprentis et des jeunes au bénéfice d'un titre de la formation professionnelle initiale.

En conclusion, sur la base de ce qui précède et compte tenu en particulier des deux plans globaux en cours d'élaboration au niveau national, le Conseil d'Etat propose d'accepter ce postulat. Le Conseil d'Etat invite d'ores et déjà le Grand Conseil à prendre acte du fait que le rapport ne pourra certainement pas être déposé dans le délai légal, en raison du temps nécessaire à l'OFFT pour finaliser les plans précités.

30 mai 2012